

BAREME REDEVANCE TTC 2020-2021

1ère DEMANDE <i>entreprise CANDIDATE pour la 1ère fois à la qualification (ou si qualifiée plusieurs années auparavant mais interruption de qualification avec non qualification l'année précédente)</i>				VALIDATION ANNUELLE - RENOUELEMENT <i>entreprise CANDIDATE et QUALIFIEE l'année précédente</i>			
Tranche chiffre d'affaires Sport & Loisir	Montant 1er versement TTC *	2ème versement TTC **	Redevance totale TTC (hors barème complémentaire)	Tranche chiffre d'affaires Sport & Loisir	Montant 1er versement TTC *	2ème versement TTC **	Redevance totale TTC (hors barème complémentaire)
CA de 1 à 305 000 € et Effectif ≤ à 5	1 358,40 €	0 €	1 358,40 €	CA de 1 à 305 000 € et Effectif ≤ à 5	1 087,20 €	0 €	1 087,20 €
CA de 1 à 153 000 € avec Effectif > à 5	1 358,40 €	420,00 €	1 778,40 €	CA de 1 à 153 000 € avec Effectif > à 5	1 087,20 €	420,00 €	1 507,20 €
CA de 153 001 € à 305 000 € avec Effectif > à 5	1 358,40 €	1 051,20 €	2 409,60 €	CA de 153 001 € à 305 000 € avec Effectif > à 5	1 087,20 €	1 051,20 €	2 138,40 €
CA de 305 001 € à 763 000 €	1 358,40 €	1 299,60 €	2 658,00 €	CA de 305 001 € à 763 000 €	1 087,20 €	1 299,60 €	2 386,80 €
CA de 763 001 € à 1 525 000 €	1 358,40 €	1 582,80 €	2 941,20 €	CA de 763 001 € à 1 525 000 €	1 087,20 €	1 582,80 €	2 670,00 €
CA de 1 525 001 € à 4 575 000 €	1 358,40 €	1 916,40 €	3 274,80 €	CA de 1 525 001 € à 4 575 000 €	1 087,20 €	1 916,40 €	3 003,60 €
CA de 4 575 001 € à 7 625 000 €	1 358,40 €	2 552,40 €	3 910,80 €	CA de 4 575 001 € à 7 625 000 €	1 087,20 €	2 552,40 €	3 639,60 €
CA de 7 625 000 € à 9 999 999 €	1 358,40 €	3 406,80 €	4 765,20 €	CA de 7 625 000 € à 9 999 999 €	1 087,20 €	3 406,80 €	4 494,00 €
CA de plus de 10 000 000 €	1 358,40 €	4 305,60 €	5 664,00 €	CA de plus de 10 000 000 €	1 087,20 €	4 305,60 €	5 392,80 €
* 1er Versement (acompte) devant être effectué lors du dépôt du dossier de 1ère demande ou de Validation annuelle							
Versement TTC se décomposant comme suit :							
Frais d'instruction (enregistrement de la demande, constitution du dossier) : paiement restant acquis à Qualisport quelque soit la décision ou même si retrait volontaire du dossier à la demande de l'entreprise			543,60 €	Frais d'instruction (enregistrement de la demande, constitution du dossier) : paiement restant acquis à Qualisport quelque soit la décision ou même si retrait volontaire du dossier à la demande de l'entreprise			272,40 €
Part forfaitaire gestion courante de la qualification (restituable si non validation du dossier)			814,80 €	Part forfaitaire gestion courante de la qualification (restituable si non validation du dossier)			814,80 €
** 2ème versement ajouté sur facture, émise par QUALISPORT après décision d'octroi ou renouvellement de qualification par Comités décisionnaires							

BAREME COMPLEMENTAIRE TTC (évaluable uniquement après décision finale par Comités décisionnaires)

<p>Chaque entreprise est qualifiée dans au moins une Activité (voir "Les 9 activités"). Elle est dite "Activité de base" et est généralement la plus ancienne dans laquelle l'entreprise détient une/des qualification(s). Dès lors qu'une qualification supplémentaire est obtenue dans une autre activité, cette activité couverte entraîne une redevance complémentaire. Cette redevance est refacturée chaque année. Le montant de la redevance s'ajoute pour chaque activité supplémentaire (sauf pour l'activité "maintenance" en complément d'une activité et pour les activités "piscines" et "patinoires" lorsqu'elles sont cumulées par une entreprise).</p>	412,80 €	<p>Les 9 activités : Aires sport&loisirs outdoor et/ou indoor - Bâtiments sportifs - Piscines à usage privé ou à usage collectif - Patinoires - Matériels sportifs - Programmation & ingénierie sportive - Aménagements récréatifs et ludiques - Skateparks et autres de glisse assimilées - Maintenance</p>
<p>Dans le cadre d'une validation annuelle-renouvellement, toute(s) qualification(s) nouvellement obtenue(s) (quelque soit le nombre) entraîne une redevance spécifique, facturée une seule fois, l'année de l'obtention.</p>	519,60 €	